

Toulouse, le 6 novembre 2012
DCT/DA/GEIPAN

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

CAVAILLON (84) 30.03.2008

1 – CONTEXTE

Le 28 avril 2008 le GEIPAN reçoit par courrier la copie d'un Procès Verbal de la Gendarmerie de Trappes (Yvelines), au sujet d'une observation d'un groupe de points lumineux observés le dimanche 30 mars 2008 à Cavaillon (Vaucluse). Une photographie prise du lieu d'observation et augmentée d'une représentation des objets observés est jointe au PV.
Aucun autre document ne sera produit.

2- DESCRIPTION DU CAS

Le dimanche 30 mars 2008 vers 22h40, le témoin fume une cigarette sur le balcon d'un appartement situé au 4^e étage, avenue du Général de Gaulle à Cavaillon. La nuit était claire, les étoiles visibles et une légère brume s'accrochait au massif des Alpilles.

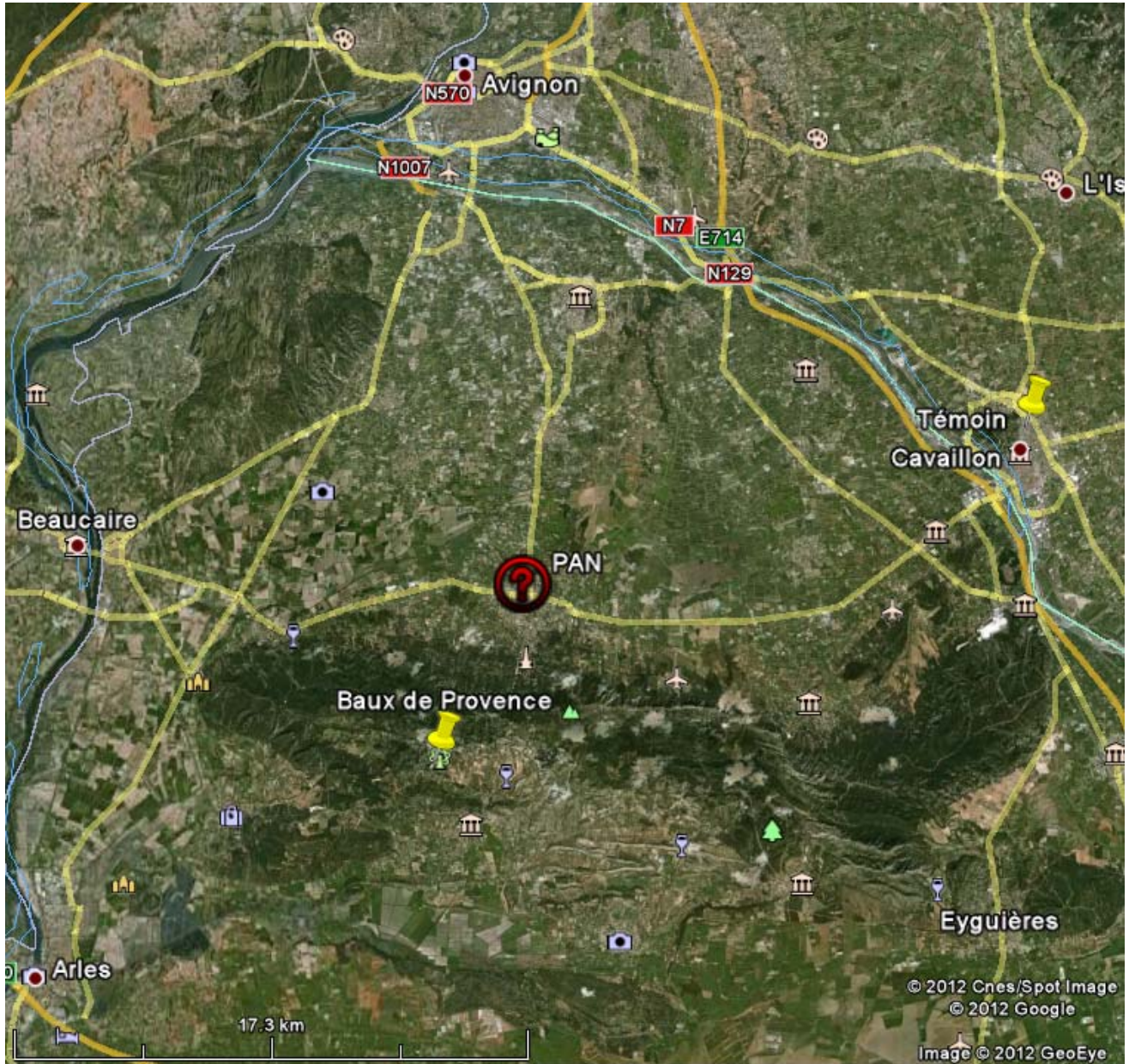
Le témoin observe le paysage et remarque alors un groupe de points lumineux rouges qui émettent un puissant flash blanc avant de s'éloigner de conserve vers le Sud Est en direction des Baux de Provence.

L'observation s'arrête alors que le phénomène disparaît derrière un bâtiment bloquant le champ de vision du témoin.

3- ANALYSE

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le témoin observe le phénomène depuis l'avenue du Général de Gaulle à Cavailon et situe le PAN « aux alentours de Saint-Rémy de Provence », qui s'éloigne ensuite vers les Baux de Provence :



Source : Google Earth

Une première remarque s'impose quant à la direction d'éloignement donnée par le témoin : il a manifestement confondu Sud Est et Sud Ouest.

3.2 SITUATION METEO

L'analyse météo est rendue très délicate en raison du relief entourant le lieu d'observation et la zone d'évolution du PAN située à proximité du massif des Alpilles. Difficile par conséquent de retenir les valeurs disponibles dans les archives, donnant un faible vent du Sud à [Salon de Provence](#) et un faible vent d'Est variant au Sud à [Avignon](#).

3.3 SITUATION ASTRONOMIQUE

Le témoin ne mentionne aucun repère astronomique.

Aucun phénomène astronomique particulier à signaler.

La base [REFORME](#) ne fait état d'aucune observation de bolide ce jour.

3.4 SITUATION AERO ET ASTRONAUTIQUE

Le témoin ne mentionne aucun aéronef dans son témoignage.

On notera que le lieu d'observation est encadré par la base aérienne d'Orange (35 Km au Nord) et par celles de Salon de Provence (hébergeant notamment la Patrouille de France) ainsi que le centre d'essai en vol d'Istres (resp. 26 Km et 37 Km au Sud).

3.5 RECONSTITUTION

Le témoin a fourni une photographie dont nous n'avons qu'une copie de mauvaise qualité.

4- HYPOTHESES

La confusion possible sur la direction d'observation associée à la difficulté de déterminer le vent réel dans le contexte montagneux de cette région rends impossible la vérification des hypothèses telles que les lanternes festives (dites lanternes Thaï). Ces objets n'ont toutefois pas pour caractéristiques d'émettre des flashes.

La possibilité que le témoin ait aperçu une patrouille militaire en formation est élevée compte tenu des nombreuses bases alentours, bien qu'un dimanche soir soit a priori une date insolite pour la tenue d'un exercice ou d'une sortie de la Patrouille de France.

5- CONCLUSION

Ce cas d'observation est de consistance beaucoup trop faible pour permettre une conclusion. L'étrangeté est moyenne mais la description bien trop courte pour une évaluation correcte.

Ce cas est classé C faute de témoignages indépendants et de recoupements.